

Mars 2020

Rapport annuel 2019 du Comité de Surveillance du PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

Le « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de l'assureur CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'Assuvie filiale de Groupama et de BNP Paribas.

En adhérant à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » :

M. Patrick Joachimsmann, nommé par le Conseil d'administration, Président du Comité

M. Jean-Louis CAYROL, adhérent, ancien Délégué Général de l'association,

M. Michel JOUY, adhérent rentier,

M. Christian VOLLE, adhérent,

Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, personnalité qualifiée, ex médiatrice auprès du réseau France de la banque BNP Paribas

Point sur la gestion financière du PERP au cours des 12 mois 2019

- Le Fonds cantonné en Euros : composition et performance

Les encours en valeur boursière du Fonds en euros s'élevaient au 31 décembre 2019 à 517 M€ en progression de 15,4% sur 2018. Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché intègre les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs.

On remarque un recul sensible de 2,5 points du poids des obligations au profit d'une augmentation de 3,8 points des actions.

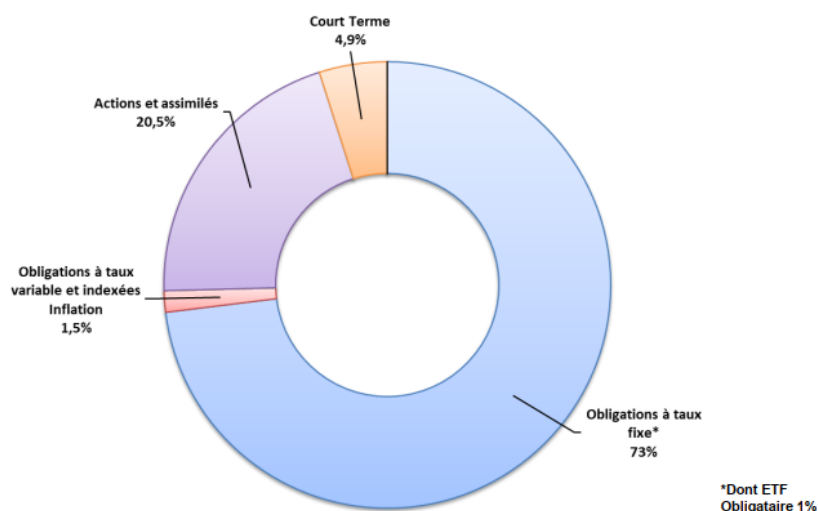
Cette évolution entraîne une évolution marquée de la sensibilité du portefeuille au risque actions. Simultanément, on constate également un recul de la sensibilité de l'actif aux taux.

Dans le détail on constate au sein des produits obligataires, un recul des emprunts d'état au profit du secteur privé et au sein de ce dernier, une quasi stabilité à un niveau très important du secteur financier.

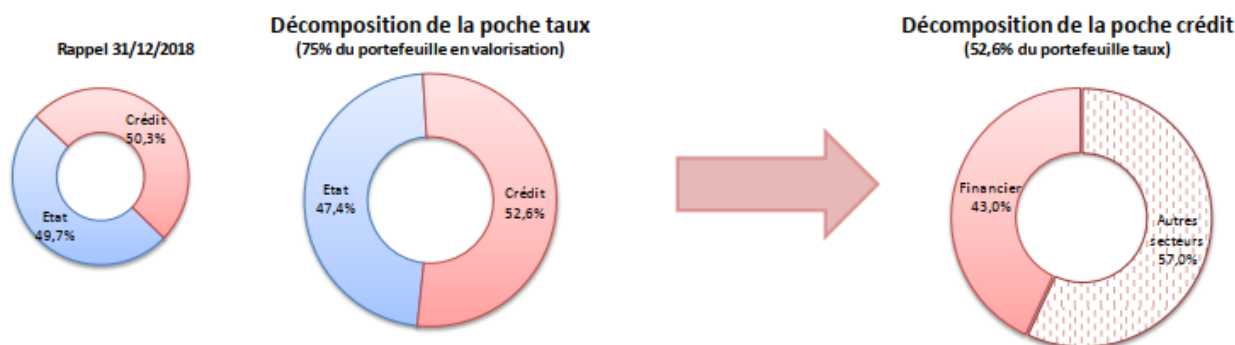
La qualité du portefeuille des obligations demeure bonne avec un rating A sans changement.

En 2019 le taux de rendement brut du Fonds a été de 2,66%. Net de frais, le taux attribué aux adhérents a été fixé à 1,20%. Il a été effectué une dotation à la Provision pour Participation aux Bénéfices de 0,47%. En ce qui concerne les rentiers, la revalorisation des rentes au titre de 2019 est de 1,20 %.

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière : 517 M d'EUR



ANALYSE DE LA POCHE TAUX au 31/12/2019



- Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2019, les frais prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulées dans la notice.

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	gestion	performance de gestion financière	rétrocessions de commissions		
Fonds Général - Frais maximum contractuels	0,70%	0,266% (10% des produits financiers nets)		Pas de frais annuels prévus	
Fonds Général - Frais prélevés en 2019	0,70%	0,266%		0,00%	0,966%
Unités de compte					
Frais maximum contractuels	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière			
Frais prélevés en 2019	0,96%	100% des rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière			

La Sicav « BNP PARIBAS Perspectives »

BNP PARIBAS Perspective (anciennement BNP Paribas responsable) est le support en Unités de Compte le plus choisi par les adhérents. Son encours dans le PERP au 31 décembre 2019 représente 228 172 K€ soit plus de 77% de l'encours en unités de compte du plan. La gestion de cette SICAV est faite par compartiments dont la prise de risque est adaptée à l'horizon de départ des assurés. Cette stratégie amène le gérant à privilégier les actifs sans risque au fur et à mesure que la date de départ en retraite se rapproche. Dans un environnement financier où les actifs sans risque ont un rendement très faible voire négatif, ce choix d'allocation peut se traduire par un rendement du contrat après frais, très pénalisant pour les assurés.

Consciente de cette difficulté, l'UFEP a obtenu de l'assureur Cardif, qu'il abandonne sa rémunération sur le compartiment utilisé pour les personnes proches de la retraite. Cet abandon de marge devrait perdurer jusqu'à ce que la situation des taux d'intérêt redevienne normale ou qu'une autre solution de gestion financière soit proposée.

A la suite de la modification de la stratégie de gestion expliquée l'an dernier les performances 2019 ont été généralement satisfaisantes : par exemple le compartiment BNPP Perspectives Long Terme a affiché une performance de 27% et le compartiment BNPP Perspectives 2022-2024 une performance de 4.7%.

Comme par le passé le Comité de Surveillance encourage les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Les données statistiques sur la vie du plan. (Adhésions, versements et encours)

Les adhérents

Au cours de l'exercice 2019, le nombre d'adhérents a continué à décroître, passant de 113 318 en 2018 à 108 391 en 2019 soit un recul de 4,3%. Ces chiffres incluent les rentiers en légère progression : 2381 versus 2133.

Au cours de cette année, le plan a enregistré 772 sorties en capital (hors sorties en rente) qui se décomposent en :

- 508 transferts individuels sortants
- 264 rachats exceptionnels.

Les adhésions

En 2019, le plan a enregistré 1350 nouvelles adhésions dont 192 transferts entrants en provenance d'autres assureurs. Ces chiffres sont à comparer aux 597 et 144 obtenus en 2018.

Liquidations (passage en rente)

Le plan a enregistré au cours de cet exercice 5890 liquidations dont 190 décès en phase épargne. Sur ces liquidations, on recense :

- 286 nouvelles rentes effectivement mises en place
- 5604 versements uniques en application de l'article A 160-2 du code des assurances (montant de la rente mensuelle inférieure à 40€).

Les encours et les versements

Au 31 décembre 2019, l'encours du plan a atteint 699 115 K€ en croissance de 11,2% sur 2018, exercice au cours duquel cet encours avait reculé de 5,2% avec en moyenne 6 450€ par adhérent.

Le plan a enregistré des versements à concurrence de 36 464 K€ soit une croissance de 27% par rapport aux versements de 2018 (versements qui avaient quant à eux reculé de 69% par rapport à 2017).

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 56% sur le fonds en euros et 44% sur les unités de compte.

Les réclamations

Le nombre de réclamations continuent de baisser sur l'ensemble de l'année : 196 enregistrées en 2019 contre 233 en 2018 et 287 en 2017. Cette évolution doit toutefois être analysée avec précaution du fait d'un changement de méthodologie dans la comptabilisation en 2019. On note comme principaux reproches :

- augmentation des réclamations liées aux délais de traitement, à une absence de visibilité ou à des opérations demandées non effectuées,
- les demandes de rachats exceptionnels restent la principale cause de réclamations.

Budget du Comité pour 2019 / 2020

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 81 719€. Ces charges sont réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (5 000€), en charges générales de fonctionnement (36 594€) et charges générales de communication (40 125€) au prorata du nombre d'adhérents.

Les actions commerciales menées en 2019

Deux offres permettant une réduction des frais ont été mises en place :

- Frais réduits à 0,5%, si la part UC du versement est au minimum de 50 %, pour tous les versements initiaux et complémentaires ou pour la mise en place de versements réguliers entre le 1^{er} février 2019 et le 31 décembre 2019,
- Frais réduits à 1% pour tous les versements initiaux et complémentaires ou pour la mise en place de versements réguliers entre septembre 2019 et décembre 2019.

Gestion administrative du plan

Depuis le 20/07/2017, une évolution des frais de chargement est appliquée :

- pour les sorties en rente unique : 1% (3% auparavant),
- pour les sorties à 20 % de l'épargne retraite constituée : 1% (3% max auparavant).

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP du 17 mars 2020**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 26 mai 2020, sur le site de vote <https://ufep.votes.voxaly.com>.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan